



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/22-933-788 du 20/06/2022

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA  
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES  
EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 15/03/2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission consultative paritaire académique des **AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES** :

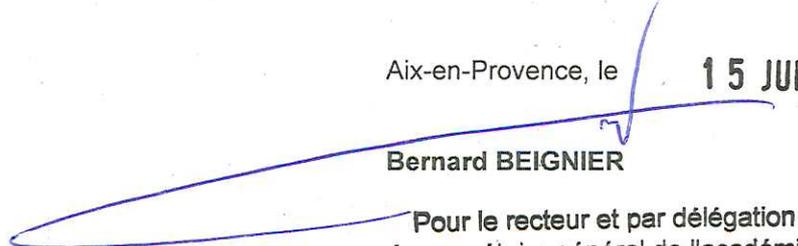
TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. CID Romain	- Madame HOARAU Marie Alexandra
- Mme CASANDRI Laurence	- Mme GORGE Françoise
- Mme REFFRAY Delphine	- Mme ODICHO Isabelle
- Mme TORRE Jennifer	- Mme FRUGONI Christelle
- Mme THOMASSEY Sylvia	- Mme BEGOT Barbara
- M. LADJAL Mohamed	- M. LANCON Yohann

**ARTICLE 2** - L'arrêté du 15 mars 2022, paru au bulletin académique n° 922 du 21 mars 2022 est abrogé.

**ARTICLE 3** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

**15 JUIN 2022**

  
Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN